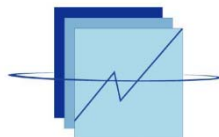


République du Sénégal  
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

# INDICE DES PRIX A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

Novembre 2015

IPPI



## Avertissements

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle de l'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI). Cet indice, base 100 en 2006, mesure l'évolution des prix à la production, départ usine, et hors marge de transport. Il couvre les industries extractives, alimentaires, chimiques, mécaniques, les industries textiles et du cuir, les industries du bois, du papier et du carton, de l'énergie, des matériaux de construction et les autres industries manufacturières. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT. Les indices sont de type Laspeyres, à pondération par les valeurs ajoutées de l'année de base. L'échantillon représente 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 45 jours après la fin du mois sous revue. Les prix présentés dans cette note se rapportent aux prix à la production. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'est pas effectué.

## ANALYSE D'ENSEMBLE : Une hausse des prix à la production industrielle

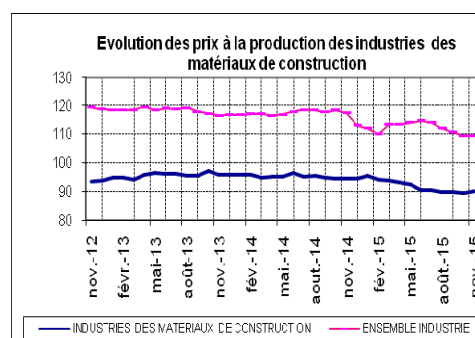
L'activité industrielle est marquée, en novembre 2015, par un accroissement de 0,1% des prix à la production comparés à ceux du mois précédent. Cette évolution résulte de l'accroissement des prix à la production des industries des matériaux de construction (+0,8%), chimiques (+0,4%) et mécaniques (+0,2%). Toutefois, le recul des prix à la production d'énergie (-0,8%) a amoindri cette tendance haussière notée sur la période sous revue. Par ailleurs, les industries extractives, alimentaires, du papier et du carton, textiles et du cuir ainsi que des autres industries manufacturières ont conservé le niveau de leurs prix du mois précédent. Par rapport à novembre 2014, les prix à la production industrielle ont reculé de 6,7%. Les prix moyens des onze premiers mois de 2015 se sont contractés de 4,6% par rapport à ceux de la période correspondante de l'année précédente.



## ANALYSE SECTORIELLE

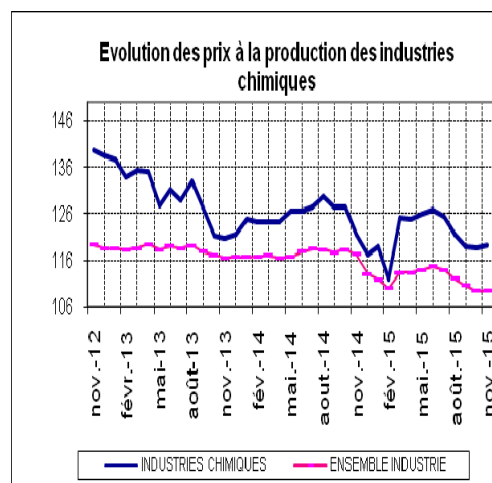
### Une augmentation des prix à la production des industries des matériaux de construction

Après une baisse observée au mois précédent, les prix à la production des industries des matériaux de construction se sont bonifiés de 0,8% en novembre 2015. Cette situation est essentiellement expliquée par l'augmentation des prix du ciment en comparaison avec ceux du mois précédent. Par rapport à novembre 2014, les prix à la production des industries des matériaux de construction se sont dégradés de 4,8%. Les prix moyens des onze premiers mois de 2015 ont fléchi de 3,7% par rapport à ceux de la période correspondante de l'année précédente.



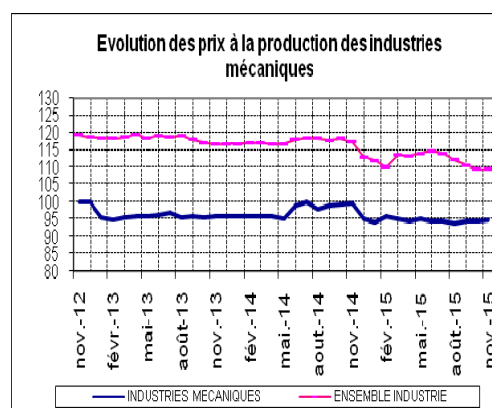
### Un accroissement des prix à la production des industries chimiques

En novembre 2015, les prix à la production des industries chimiques ont affiché une hausse de 0,4% en variation mensuelle. La croissance des prix des produits chimiques de base (+1,6%), combinée avec l'accroissement des prix des produits en matière plastiques (+0,1%), est à l'origine de la hausse observée dans cette branche. En revanche, le recul des prix des autres produits chimiques de base (-1,9%) et la contraction de ceux du pétrole raffiné (-0,9%) ont diminué le rythme de progression des prix à la production des industries chimiques. Par rapport à novembre 2014, les prix à la production des industries chimiques ont chuté de 2,0%. Les prix moyens des onze premiers mois de 2015 se sont rétrécis de 3,4% par rapport à ceux de la période correspondante de l'année précédente.



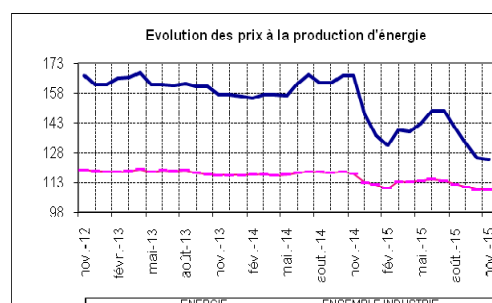
### Un relèvement des prix à la production des industries mécaniques

La hausse des prix à la production des industries mécaniques notée depuis le mois septembre s'est poursuivie en novembre 2015, avec une augmentation de 0,2%. Cette évolution est imputable au renchérissement des autres ouvrages en métaux (+0,5%) sur la période sous revue. Excepté la hausse notée dans cette sous branche, les prix à la production des autres produits sont demeurés inchangés. Par rapport à novembre 2014, les prix à la production des industries mécaniques se sont minorés de 4,8%. Les prix moyens des onze premiers mois de 2015 ont baissé de 3,1% par rapport à ceux de la période correspondante de l'année précédente.



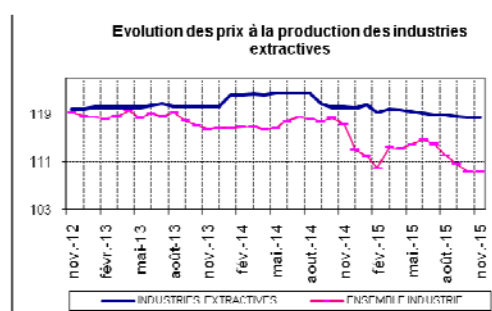
### Un recul des prix à la production d'énergie

Les prix à la production d'énergie sont ressortis en baisse de 0,8% comparés à ceux du mois précédent. Ce résultat est attribuable à la dépréciation des prix de l'électricité (-1,3%) en variation mensuelle. Au même moment, il est noté une stabilité des prix à la production d'eau. Par rapport à novembre 2014, les prix à la production d'énergie ont reculé de 25,4%. Les prix moyens des onze premiers mois de 2015 ont fléchi de 14,8% par rapport à ceux de la période correspondante de l'année précédente.



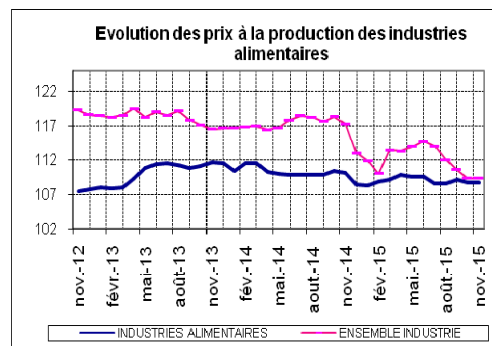
### Une stagnation des prix à la production des industries extractives

En novembre 2015, les industries extractives ont vu leur prix à la production rester stable en rythme mensuel. Toutefois, les prix issus de l'extraction de pierre, de sable et d'argiles ont affiché un recul de 0,1%. Par rapport à novembre 2014, les prix à la production des industries extractives se sont réduits de 1,4%. Les prix moyens des onze premiers mois de 2015 se sont rétrécis de 2,2% par rapport à ceux de la période correspondante de l'année précédente.



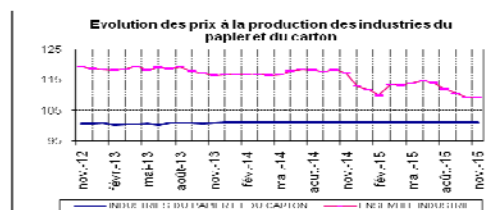
### Une stabilité des prix à la production des industries alimentaires

Après une baisse notée au mois précédent, les prix à la production des industries alimentaires se sont maintenus en novembre 2015. La hausse des prix des poissons conservés, crustacés et mollusque (+0,7%) et des produits à base de céréales (+0,5%) a été compensée par la baisse des prix des produits laitiers et de glace (-1,2%). Par rapport à novembre 2014, les prix à la production des industries alimentaires ont diminué de 1,3%. Les prix moyens des onze premiers mois de 2015 se sont contractés de 1,2% par rapport à ceux de la période correspondante de l'année précédente.



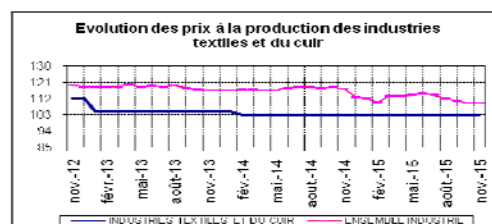
### Une fixité des prix à la production des industries du papier et du carton

Comparés à ceux du mois précédent, les prix à la production des industries du papier et du carton ont stagné en novembre 2015. En variation annuelle, ils ont connu un niveau inchangé. Les prix moyens des onze premiers mois de 2015 sont restés fixes par rapport à ceux de la période correspondante de l'année précédente.



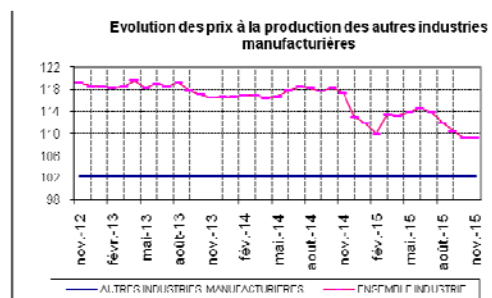
### Une stabilité des prix à la production des industries textiles et du cuir

Les prix à la production des industries textiles et du cuir ont stagné en variation mensuelle et annuelle. Les prix moyens des onze premiers mois de 2015 ont baissé de 0,2% par rapport à ceux de la période correspondante de l'année précédente.



### Un niveau inchangé des prix à la production des autres industries manufacturières

En novembre 2015, les prix à la production des autres industries manufacturières se sont stabilisés en rythme mensuel ainsi qu'en variation annuelle. Les prix moyens des onze premiers mois de 2015 sont restés sur un même niveau par rapport à ceux de la période correspondante de l'année précédente.



**Tableau 1 : INDICE DES PRIX A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE BASE 100 EN 2006**

	Pond.	nov.-14	déc.-14	jan.-15	fév.-15	mars.-15	avril.-15	mai.-15	juin.-15	juillet.-15	août.-15	sept.-15	oct.-15	nov.-15	nov.-15/ oct.-15	11 mois 2015/ 11 mois 2014	nov.-15/ nov-14
<b>INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>	<b>43</b>	<b>120,1</b>	<b>120,0</b>	<b>120,5</b>	<b>119,3</b>	<b>119,8</b>	<b>119,6</b>	<b>119,3</b>	<b>119,0</b>	<b>118,8</b>	<b>118,8</b>	<b>118,5</b>	<b>118,4</b>	<b>118,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-2,2</b>	<b>-1,4</b>
Extraction de phosphate	16	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	0,0	-1,1	0,0
Extraction de pierre, de sable et d'argiles	12	145,9	145,6	147,3	143,0	145,0	144,2	143,1	142,2	141,4	141,4	140,3	140,0	139,9	-0,1	-5,2	-4,1
Extraction ou production de sel et de natron	15	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	0,0	0,0	0,0
<b>INDUSTRIES ALIMENTAIRES</b>	<b>408</b>	<b>110,1</b>	<b>108,4</b>	<b>108,3</b>	<b>108,9</b>	<b>109,1</b>	<b>109,8</b>	<b>109,5</b>	<b>109,5</b>	<b>108,6</b>	<b>108,5</b>	<b>109,1</b>	<b>108,7</b>	<b>108,7</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,3</b>
Transformation conservation de poissons, crustacés et mollusques	41	132,4	123,3	122,6	129,3	130,3	131,0	130,2	129,8	122,6	120,7	127,4	123,8	124,6	<b>0,7</b>	<b>-0,5</b>	<b>-5,9</b>
Fabrication de corps gras alimentaires	48	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Travail de grains, fabrication d'aliments pour animaux	71	104,0	98,8	98,8	99,2	100,3	103,6	102,6	103,0	103,0	103,0	103,0	103,0	103,0	<b>0,0</b>	<b>-5,2</b>	<b>-1,0</b>
Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a	3	109,0	109,0	107,8	108,4	110,2	110,8	107,8	110,0	109,6	109,6	110,2	107,8	108,4	<b>0,5</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,5</b>
Confiserie, chocolaterie	12	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Fabrication de sucre	111	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Transformation et conservation de fruits et légumes	15	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Fabrication de condiments et assaisonnements	35	96,4	96,4	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
Fabrication de produits laitiers et de glace	18	123,2	121,8	120,0	118,2	117,1	116,4	116,5	116,1	110,0	112,6	111,3	110,4	109,1	<b>-1,2</b>	<b>-8,0</b>	<b>-11,4</b>
Fabrication de boissons	36	135,1	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	<b>0,0</b>	<b>1,4</b>	<b>0,8</b>
Fabrication de produits à base de tabac	18	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>INDUSTRIES TEXTILES ET DU CUIR</b>	<b>16</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,0</b>
Egrenage de coton	13	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	<b>0,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,0</b>
<b>INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON</b>	<b>17</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>INDUSTRIES CHIMIQUES</b>	<b>171</b>	<b>121,6</b>	<b>117,2</b>	<b>119,0</b>	<b>111,9</b>	<b>125,2</b>	<b>124,7</b>	<b>126,0</b>	<b>127,0</b>	<b>125,4</b>	<b>121,7</b>	<b>118,9</b>	<b>118,7</b>	<b>119,2</b>	<b>0,4</b>	<b>-3,4</b>	<b>-2,0</b>
Raffinage pétrolier	47	163,6	148,3	130,4	125,6	139,9	138,9	144,5	145,9	143,2	127,0	120,6	120,1	119,1	<b>-0,9</b>	<b>-26,0</b>	<b>-27,2</b>
Fabrication de produits chimiques de base		120,2	120,2	143,5	123,9	154,7	155,0	155,0	156,7	154,3	157,3	154,0	154,0	156,4	<b>1,6</b>	<b>27,1</b>	<b>30,1</b>
Fabrication de produits pharmaceutiques	19	91,2	91,3	91,3	91,3	90,2	91,1	90,4	90,4	89,5	89,5	89,5	89,1	89,5	<b>0,5</b>	<b>-2,0</b>	<b>-1,9</b>
Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	24	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Fabrication de peinture et vernis	10	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Fabrication d'autres produits chimiques de base	2	79,0	81,5	83,8	79,7	86,6	78,0	68,3	69,9	71,8	72,0	72,4	72,0	70,6	<b>-1,9</b>	<b>-5,8</b>	<b>-10,5</b>
Fabrication de produits en matières plastiques	13	91,6	89,9	89,4	89,6	93,1	90,7	89,9	91,2	90,8	90,1	89,1	89,4	89,5	<b>0,1</b>	<b>-4,2</b>	<b>-2,3</b>
<b>INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION</b>	<b>162</b>	<b>94,6</b>	<b>94,4</b>	<b>95,3</b>	<b>94,2</b>	<b>93,7</b>	<b>93,0</b>	<b>92,4</b>	<b>90,5</b>	<b>90,5</b>	<b>89,9</b>	<b>89,7</b>	<b>89,4</b>	<b>90,1</b>	<b>0,8</b>	<b>-3,7</b>	<b>-4,8</b>
<b>INDUSTRIES MECANIQUES</b>	<b>28</b>	<b>99,4</b>	<b>95,1</b>	<b>94,1</b>	<b>95,7</b>	<b>95,1</b>	<b>94,5</b>	<b>94,9</b>	<b>94,5</b>	<b>94,2</b>	<b>93,7</b>	<b>94,3</b>	<b>94,5</b>	<b>94,6</b>	<b>0,2</b>	<b>-3,1</b>	<b>-4,8</b>
Produits de la sidérurgie	9	102,6	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	<b>0,0</b>	<b>-9,5</b>	<b>-10,0</b>
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	8	109,4	105,9	102,4	107,9	105,8	103,6	105,2	103,6	102,8	100,7	103,0	103,6	104,2	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-4,8</b>
Fabrication de machines et matériels électriques	8	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>
Fabrication d'équipement et appareils de radio, tv et communication	2	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES</b>	<b>13</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>ENERGIE</b>	<b>141</b>	<b>166,5</b>	<b>147,3</b>	<b>136,9</b>	<b>131,5</b>	<b>139,5</b>	<b>138,4</b>	<b>142,7</b>	<b>149,0</b>	<b>149,0</b>	<b>140,6</b>	<b>132,4</b>	<b>125,3</b>	<b>124,3</b>	<b>-0,8</b>	<b>-14,8</b>	<b>-25,4</b>
Production et distribution d'électricité	82	200,2	167,3	149,4	140,0	153,8	152,0	159,3	170,2	170,2	155,7	141,6	129,3	127,6	<b>-1,3</b>	<b>-21,4</b>	<b>-36,3</b>
Captage, traitement et distribution d'eau	59	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>ENSEMBLE INDUSTRIE</b>	<b>1000</b>	<b>117,3</b>	<b>113,0</b>	<b>111,9</b>	<b>110,0</b>	<b>113,4</b>	<b>113,3</b>	<b>113,9</b>	<b>114,6</b>	<b>113,9</b>	<b>112,0</b>	<b>110,6</b>	<b>109,3</b>	<b>109,4</b>	<b>0,1</b>	<b>-4,6</b>	<b>-6,7</b>

### **Champ couvert**

En se référant à la classification traditionnelle des activités économiques en trois secteurs (primaire, secondaire, tertiaire), le calcul de l'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI) se rapporte au seul secteur secondaire. Il ne prend en considération que l'activité productrice des entreprises industrielles et ne s'intéresse pas aux autres facettes de la vie des entreprises telles que la rentabilité, la situation financière, l'investissement, l'emploi, les échanges avec l'extérieur, etc.

### **Echantillon**

Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de la dernière liste complète du répertoire du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). Cette liste a été étendue à d'autres entreprises avec le concours de l'Observatoire de l'industrie. Les entreprises sont classées par secteur d'activité. Les variables comme la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires (CA) et les effectifs ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité générale, de la représentativité sectorielle ainsi que de la représentativité selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays.

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui des proportions cumulées. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.

La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou de critères de taille correspondant aux recommandations méthodologiques d'Eurostat.

### **Modalité de calcul des indices**

Le calcul des Indices des Prix à la Production Industrielle (IPPI) s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques aux indices de sous-branche et à l'IPPI national. Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de Laspeyres pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon leur poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IPPI est un indice de Laspeyres pondérant les indices de sous-branches précédents relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon leur poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale.

### **Diffusion**

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le mois précédent, ainsi que celle du même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 45 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn). La diffusion de la publication mensuelle est faite largement en direction des utilisateurs (administrations nationales, médias nationaux et organismes internationaux etc.)

#### **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur Général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur Général Adjoint : **Babacar NDIR**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale : **Mbaye FAYE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Maxime Bruno NAGNONHOU**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Mamadou WONE**

Equipe de rédaction : **Mamadou WONE, Muhamed NDIAYE & Ndeye Fatou CAMARA**

Collaborateurs : **Birama MBAYE, Ibrahima BA, Nafy KANOUTE, Espérance N. SARR & Awa SEYDI**

Distribution : **El hadji Malick GUEYE**